

## COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT REUNION DU 15 AVRIL 2008

**Le gouvernement, réuni mardi 15 avril 2008, a pris des arrêtés.**

### **Lutte contre la dengue**

Par arrêté, le gouvernement a autorisé la mairie de Nouméa à déroger temporairement à la durée maximale hebdomadaire du travail de 48 heures pour le personnel du service municipal d'hygiène affecté à la lutte contre la dengue.

Depuis quelques semaines, la ville de Nouméa fait face à un démarrage épidémique de dengue. Les agents de cette collectivité procèdent à des traitements anti-moustiques de plus en plus nombreux, selon un protocole recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et validé par le comité de surveillance et de coordination contre les maladies infectieuses ou émergentes, présidé par la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS-NC).

Le personnel devra dans les prochaines semaines effectuer des épandages plus nombreux et des traitements larvicides fréquents, y compris le samedi matin.

Il est nécessaire que pour ces circonstances exceptionnelles, le personnel puisse effectuer une durée du travail hebdomadaire pouvant aller jusqu'à 56 heures jusqu'au retour à une situation à faible risque de propagation de la dengue.

### **Aide aux entreprises**

Le gouvernement a pris un arrêté proposant le régime fiscal privilégié à l'importation des matières premières et d'emballages en faveur d'entreprises de productions locales. Ainsi, un agrément, onze renouvellements et six transferts d'agrément ont été accordés.

### **Subvention**

Le gouvernement a accordé une subvention de 0à diverses associations du domaine « santé-social-handicap ».

### **Dérogation à la durée du travail**

Les sociétés DUMEZ-GTM CALEDONIE, ATCO et BLAKISTONS VALLINO, intervenants sur le chantier de construction du projet Koniambo, ont été autorisées à faire effectuer à leurs salariés locaux des horaires de travail pouvant atteindre une durée

maximale absolue de 60 heures par semaine. Par ailleurs, dans le cadre du projet 75 000 tonnes de la SLN, le gouvernement a accordé aux entreprises ADECCO, SET LININGS et CEGELEC une dérogation temporaire à la durée du maximale hebdomadaire du travail de 48 heures, pour leur personnel occupé sur le chantier de réfection du Four Demag n°9.

### **En bref ...**

- La société Air Calédonie est autorisée à occuper et à utiliser sur l'aérodrome de Magenta, des locaux dans l'aérogare ainsi qu'une partie du hangar avion. La société Air Loyauté est également autorisée à occuper et à utiliser une partie d'un hangar avion.
- La pharmacie du Centre Hospitalier Albert Bousquet (CHT) est autorisée à ajouter le Casodex 50 mg, utilisé comme traitement dans le cancer de la prostate, à la liste des médicaments coûteux. Par ailleurs, le gouvernement a agréé le CHT pour les transports sanitaires terrestres.
- Le jury de validation des acquis chargé d'établir la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves de sélection pour la formation préparatoire au diplôme d'Etat d'infirmier a été fixé.
- Le gouvernement a autorisé une inscription au registre des transporteurs, neuf cartes professionnelles de conducteur de TRP (transport routier de personnes) et une autorisation de transport de véhicules de location avec chauffeurs de VLC (véhicule de location avec chauffeur).
- Le gouvernement a approuvé la convention entre la Nouvelle-Calédonie et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD – centre de Nouméa) relative à la mise à disposition du navire DARMAD pour des études de sédiments dans le lagon.
- Mme Lucie Kilama est remplacée par Mme Irène Saipélé en qualité de suppléante dans la catégorie des représentants des organisations professionnelles de loueurs de véhicules légers avec chauffeurs.
- Le gouvernement a fixé la composition nominative du conseil d'administration de la bibliothèque Bernheim.